Festival Théâtre en Lauragais

Bulletin d'inscription du 12 au 15 septembre 2019

Nom de la troupe :……..

Nom de l'association : ……

Adresse :…….....

…….Tél : ……

Nom du responsable : ……..……..……Tél : ……..……

Titre de la pièce présentée au festival : ……...……

…….

Auteur : ……

Déclaration SACD : ……..

Durée : ……Nombre de comédiens : ……Nombre de techniciens : ……

Besoins techniques :
……
…….....
…….....
…….....
……
……
……

A …….. Le……. Le responsable : Mme, M.……

Signature :

N.B. : Les troupes candidates acceptent par leur simple candidature les conditions du festival décrites dans le règlement qui accompagne ce formulaire.

Envoyer la fiche d'inscription par courrier à M. Hervé Cadéac, Laussiès-Bas, Hameau de Cadenac, 31540 Saint-Félix-Lauragais OU par courriel à theatresaintfelix@gmail.com

RÈGLEMENT

1. **ORGANISATEUR :** La Compagnie Je2scène, 240 chemin des lavandières, 31250 Revel
2. **OBJECTIFS DU FESTIVAL**
   - Mettre en valeur les compagnies de théâtre amateur du territoire du Lauragais, de la région Midi-Pyrénées
   - Faciliter rencontre et dialogue entre les comédiens amateurs et professionnels
   - Développer l'envie, le goût du théâtre sous toutes ses formes
   - Offrir un espace de convivialité et d'échanges, de pratiques (stage)
3. **LIEU :** salle Claude Nougaro (Revel), Ciné-Get (Revel), Théâtre Scène des 3 ponts (Castelnaudary) Château de Saint-Félix-Lauragais
4. **DATES DU FESTIVAL :** jeudi 12, vendredi 13, Samedi 14 et dimanche 15 septembre 2019
5. **INSCRIPTION** : l'inscription est gratuite, mais doit être adressée à
   M. Hervé Cadéac, Laussiès-Bas, Hameau de Cadenac, 31540 Saint-Félix-Lauragais
6. **PARTICIPANTS :** Les troupes membres de la FNCTA
7. **MODALITES**
   La durée du spectacle ne doit pas être supérieure à 1h30. Les troupes ont deux heures pour s'installer sur les lieux scéniques. Les spectateurs peuvent assister à chaque spectacle. Les régies sons et lumières sont à disposition selon l'heure de programmation : les représentations dans la cour du château ont lieu en plein air et avec sans jeux de lumières.
8. **ASSURANCES – RESPONSABILITES**
   Les troupes devront joindre au dossier d'inscription une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident en cours de validité
   Le dépôt de candidature implique l'acceptation pleine et entière du règlement.
   Les organisateurs ne pourront être tenus responsables, si à la suite d'un cas de force majeure le festival était annulé.
   Les organisateurs ne seront pas tenus responsables des détériorations, vols, accidents pendant le festival.
9. **ŒUVRES PRESENTEES – SACD**
   Le spectacle pourra être soit
   - Une création
   - Soit la représentation d'un texte écrit et déposé, dans ce cas la troupe devra joindre une attestation de la SACD, autorisant la représentation.
10. **ACCUEIL – REPAS**
    Un repas sera offert avant ou après le spectacle pour les membres de la compagnie jouant.
    Tous les membres des compagnies jouant pourront assister gratuitement à toutes les autres représentations durant le festival.

Signature :